

LES SERVICES EN FRANÇAIS AU MANITOBA PETIT À PETIT L'OISEAU FAIT SON NID

Le 6 novembre 1989, le gouvernement du Manitoba, par l'entremise du ministre responsable des services en français et premier ministre de la province, déposait la Politique des services en français, reconnaissant ainsi la contribution des francophones du Manitoba dans la vie quotidienne de cette province. Depuis, la Politique des services en français est mise en oeuvre dans les ministères et sociétés de la Couronne et elle fait ses débuts dans des établissements désignés.

La Politique

La Politique des services en français de la province du Manitoba permet «aux Manitobains d'expression française et aux établissements qui desservent les collectivités francophones de bénéficier de services gouvernementaux offerts dans la langue des lois du Manitoba.» De plus, «dans la mesure du possible, le gouvernement du Manitoba doit offrir ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée.»

La Politique couvre tous les aspects de l'activité gouvernementale, à savoir la correspondance, les formulaires, les pièces d'identité, les certificats destinés au public, les affiches, les avis au public, les campagnes d'information du public. De plus, elle prévoit que l'offre de services en français doit être faite de façon active, que la qualité de la prestation doit être comparable à la prestation en anglais et que le service doit être connu et accessible à la clientèle.

Depuis plus d'une décennie, la province du Manitoba met en place, de façon graduelle, divers services en français. La Politique a ajouté un cadre administratif à cette pratique courante.

Quelles que soient les politiques adoptées par un gouvernement, il est important de les encadrer par des directives administratives qui permettent une mise en oeuvre constante, pragmatique et, dans ce cas-ci, conforme aux besoins de la communauté franco-manitobaine, première bénéficiaire et utilisatrice de la Politique.

Ainsi, le Secrétariat des services en français a élaboré un ensemble de directives à cet effet. Elles ont été rédigées à l'intention des coordonnateurs des services en français présents dans chaque ministère et société de la Couronne et à l'intention des administrateurs qui appuient les efforts de ces coordonnateurs. Les directives permettent d'uniformiser la prestation des services en français en donnant des échéanciers, des procédures administratives et, dans l'ensemble, une méthodologie appropriée aux besoins de la communauté et aux possibilités des ministères et des sociétés de la Couronne.

De plus, le gouvernement provincial utilise un partenariat bien spécifique avec le gouvernement fédéral pour la promotion des langues officielles.

L'Entente-cadre Canada-Manitoba

Le Manitoba, à l'instar de quelques autres provinces canadiennes, a signé avec le gouvernement fédéral une entente-cadre qui favorise l'épanouissement de la minorité de langue officielle, et ce par l'entremise de projets qui doivent être, soit des initiatives entièrement nouvelles, soit de nouvelles mesures qui se greffent à des programmes déjà existants.

Les responsables de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, soit le Secrétariat d'État et le Secrétariat des services en langue française du Manitoba, s'efforcent de canaliser des projets de la communauté francophone dans le cadre de projets administrés par les ministères provinciaux, ou les sociétés de la Couronne, ou les organismes gouvernementaux, soit des projets administrés par des organismes bénévoles. L'Entente-cadre de cinq ans facilite un financement conjoint fédéral-provincial, à parts égales, des dépenses admissibles.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente-cadre, soit depuis 1990, un certain nombre de projets ont permis un accroissement de la prestation de services en français dans les domaines les plus variés. Citons entre autres :

la traduction et publication des lois d'intérêt public non codifiées du Manitoba, les lois municipales et les lois d'intérêt public;

la bilinguisation des panneaux de signalisation routière dans les régions désignées;

la mise en oeuvre de services en langue française à la Manitoba Hydro;

la traduction et la publication bilingue du rapport annuel de la ville de Winnipeg;

la mise en place de services en français à l'Hôpital général de Saint-Boniface, hôpital qui dessert la majeure partie de la population francophone de la ville de Winnipeg et les régions avoisinantes;

l'élaboration de services en français par le Bureau des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg;

l'accroissement du matériel et des ressources de bibliothèque en français dans certaines collectivités francophones en milieu rural;

un programme de formation pour les gestionnaires de bénévoles;

la promotion de la reconnaissance de la contribution des premiers francophones dans l'Ouest canadien par l'entremise d'un programme d'interprétation historique;

un programme de promotion d'artistes francophones au Manitoba;

la formation de plus de 3 000 bénévoles de la grande fête d'hiver du Festival du Voyageur;

la promotion de la composante francophone du Manitoba auprès d'investisseurs hors province;

Le coût total de toutes ces initiatives au cours de deux premières années de mise en oeuvre de l'Entente-cadre s'élève à un million et demi de dollars pour la province du Manitoba et à un montant équivalent pour le gouvernement fédéral. L'Entente-cadre et ses annexes annuelles servent à faire avancer le dossier des services en français au Manitoba.

Un premier bilan

Les premiers bilans de la mise en oeuvre des services en français permettent de constater le chemin à parcourir, bien sûr, mais également le chemin parcouru. En effet, dernièrement il a été possible de recenser entre les ministères et les quatre plus importantes sociétés de la Couronne environ 900 documents d'information mis à la disposition du public francophone et environ 700 formulaires administratifs, un réseau de plus d'un centaine de lieux de distribution et de bureaux offrant des services en français.

D'ailleurs, le Secrétariat des services en français célébrera la Semaine nationale de la Francophonie en mettant à la disposition de la communauté francophone du Manitoba 5 000 exemplaires d'un Guide des services en français, guide dans lequel sont énumérés les documents d'information et les formulaires bilingues, les lieux de distribution de ces documents et les bureaux où sont offerts des services en français avec les noms, les adresses et numéros de téléphone d'employés bilingues qui servent le public.

De plus, le ministre responsable des services en français et le ministre de la Santé ont uni leurs efforts et demandé à vingt établissements de santé situés dans les régions désignées d'élaborer une politique interne de services en français ainsi que des plans de mise en oeuvre. Ce faisant, le gouvernement provincial donne suite aux recommandations contenues dans une étude gouvernementale sur les services en français au sein des établissements de santé desservant les régions désignées.

En conclusion, le gouvernement du Manitoba poursuit la démarche entreprise depuis 1989 et, tout en remplissant ses obligations constitutionnelles, favorise l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine. Cette démarche préconise une approche de compromis, de pragmatisme, basée sur le respect mutuel de toutes les parties en cause, une approche qui jusqu'à présent a porté fruit.

Denis Rocan
Député de Gladstone
Président de l'Assemblée législative du Manitoba